

**MAIRIE**  
**de**  
**LASSÉРАН 32550**

PROVES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2024

Le Conseil Municipal de LASSERAN s'est réuni en séance ordinaire le 28 mai 2024 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Michel SORIANO, Maire.

**DATE DE CONVOCATION** : 22 mai 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 11

**Etaient présents** : Messieurs Michel SORIANO, Jean-Claude ESCUBES, François SABATHE, Arthur BENOIT, Serge JACQUART

Mesdames Christine BERGES, Caroline MOMBOISSE, Tonia SALAÛN, Joanne LACAZE

**Pouvoir** : Monsieur Mathieu ROUMAT donne pouvoir à Madame Caroline MOMBOISSE

Absente excusée : Madame Danièle SARLET

A été nommée **secrétaire de séance** : Caroline MOMBOISSE

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 5 AVRIL 2024**

Adopté à l'unanimité

**DELIBERATION : SM3V – AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS ET SUR L'ADHESION D'UNE COMMUNAUTE DE COMMNES A LA CARTE GEMAPI**

Le Syndicat Mixte des 3 Vallées demande au Conseil Municipal de se prononcer sur 2 points :

- Valider l'amendement rédactionnel de l'article 2 de statuts sur la formulation de la compétence GEMAPI
- Donner un avis sur la demande d'adhésion formulée par la Communauté de Communes Pays de Trie et du Magnoac, pour confier sa compétence dans le domaine de la Gestion des Milieux Aquatiques et prévention et des inondations.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

**DELIBERATION : SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE – ADHESION AU GROUPEMENT ET NOUVELLE CONVENTION CONSTITUTIVE**

Le Syndicat du territoire d'énergie nous demande d'adhérer au groupement d'achat d'énergie en signant une nouvelle convention.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

## DELIBERATION : CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PNR ASTARAC

Un mail a été reçu à la mairie concernant les éléments et précisions pour la création du Syndicat mixte de préfiguration du PNR Astarac.

Le Conseil Municipal doit approuver la création de ce syndicat ainsi que les statuts.

Il est également demandé la nomination de 2 représentants pour la commune.

Le Conseil Municipal désigne comme représentants : Messieurs JACQUART serge et BENOIT Arthur.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

## DELIBERATION : DESIGNATION REFERENT COMMUNAL AMBROISIE

Monsieur le Maire informe d'un mail reçu de l'Agence régionale de santé Occitanie nous sollicitant la désignation d'un référent pour la lutte contre l'ambrosie.

Monsieur le Maire propose en tant que référent Monsieur Serge JACQUART qui s'est porté candidat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la candidature de Monsieur Serge JACQUART en tant que « référent ambrosie » au titre de la commune de LASSERAN

AUTORISE Monsieur le Maire ou Adjointes à signer tout document se rapportant à ce dossier.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

## DELIBERATION : APPROBATION DIVERS DEVIS

- Entreprise CAZENAVE concernant la reprise de 10 concessions pour un montant de 2 600 € TTC.
- Entreprise MEMBRADO concernant des travaux au plafond de la cuisine de la salle des fêtes pour un montant de 2 310 € TTC
- Entreprise DAVY PEINTURE concernant des travaux de peinture de la cuisine de la salle des fêtes pour un montant de 1 977 € TTC
- Entreprise DESAINDES concernant la fabrication d'une charpente métallique à la maison de la Laïcité pour un montant de 2 630 € TTC
- Entreprise MARSOL concernant la réfection d'un éclairage à l'église pour un montant de 562.28 € TTC
- Entreprise KARCHER concernant l'acquisition d'une autolaveuse pour un montant de 3 625.32 € TTC

⇒ **Adopté à l'unanimité**

- Devis pignon salle des fêtes d'un montant de 3 500 € à refaire sans le solin.
- Climatisation salle des fêtes : 3 devis à revoir. Vérifier la puissance sonore, le positionnement mur ou plafond, les délais. Revoir avec les 2 entreprises locales.
- Chemin de randonnée et parking : proposition de passage du chemin derrière les maisons et non le long de la route. Dossier à retravailler car devis non connu du parking dans le virage.

## **DELIBERATION : MODIFICATION DELIBERATION TARIF RACCORDEMENT STATION EPURATION**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le montant sollicité sur la délibération ° 6/2023 du 24 janvier 2023 à chaque propriétaire situé à l'intérieur du zonage de la zone d'assainissement en indiquant une participation à hauteur de 2 860 € par propriétaire est erroné.

Monsieur le Maire informe que la commune a bénéficié du versement d'une subvention de 30 902 € pour la construction de la station d'épuration. Le retrait de cette somme au budget global s'élève à 142 725 € qui entraîne une diminution du coût par unité de charge passant à 525.98 €.

En conséquence, le coût du branchement par habitation s'élève à 2 240 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'instituer à compter du 1er juin 2024, une participation des propriétaires de tous les immeubles de la commune, même s'ils ont été édifiés antérieurement à la mise en service de l'égoût et avaient été préalablement dotés d'installations individuelles d'évacuation ou d'épuration des eaux usées domestiques.
- FIXE forfaitairement le montant de cette participation à :
  - 2 240 € par propriétaire raccordé pour les constructions à usage d'habitation
  - 2 240 € pour les Etablissements Recevant du Public
  -

⇒ **Adopté à l'unanimité**

## **TENUE DU BUREAU DE VOTE – ELECTIONS EUROPEENNES**

<b><u>HORAIRES</u></b>	<b><u>PERSONNES</u></b>
8H00-10H30	ESCUBÈS Jean-Claude, LACAZE Joanne
10H30-13H00	JACQUART Serge, SALAÜN Tonia
13H00-15H30	SABATHÉ François, BERGES Christine
15H30-18H00	BENOIT Arthur, MOMBOISSE Caroline, SORIANO Michel

## **QUESTIONS DIVERSES**

1 – François SABATHÉ signale un rappel de la Préfecture concernant l'attestation d'accessibilité pour la salle des fêtes. SOCOTEC doit nous envoyer un devis.

2- Vérification des appareils électriques. Attestation à faire faire par les Ets Louise à Auch.

3 – L'institutrice de l'école, Madame BERSIA, demande un accueil des enfants dans le bâtiment de la mairie entre 7h30 et 8h30 dans les 2 salles du haut.

L'hypothèse à favoriser est celle d'aménager le bâtiment de l'école plutôt que celui de la mairie.

L'entreprise MARSOL vient début de semaine pour faire un constat de la situation des odeurs à l'école.

Des toiles pourraient être installées dans la cour pour l'ombrage.

4 – Monsieur DE SEZE annonce son mariage le 31 août à Lasséran. Monsieur SORIANO fera le mariage.

5 – Travaux été jeunes : parcours santé, aire de jeux, petits nettoyages si possibles

6 – Diverses réunions en juin.

7 – PLUi : 12 juin à MASSEUBE et le 24 juin à SAINT-JEAN-LE-COMTAL

8 – Courrier de mars concernant la demande de Monsieur BARBE pour le raccordement de la fibre. Le propriétaire du lotissement refuse la pose de 3 poteaux.

9 – Panneaux de chez colette DAUBIAN reposé.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal lève la séance à 00 h 00.

Signatures :

Michel SORIANO	Jean-Claude ESCUBES	Serge JACQUART
BERGES Christine	SABATHE François	Joanne LACAZE
BENOIT Arthur	Caroline MONBOISSE	SALAÜN Tonia
Mathieu ROUMAT Pouvoir à François SABATHÉ	Danièle SARLET Absente excusée	